Les bonus de l'exposition

Mode :

- Liste
- Mosaïque

En savoir plus

- **Représenter le relief**Sur les cartes les plus anciennes, la représentation du relief (orographie) est sommaire. Les montagnes sont indiquées par de simples épis ou taupinières. Les nuances apportées au lavis et le recours progressif à l'estompage (éclairage oblique donnant l'illusion de la troisième dimension) renforcent l'impression de relief. Les hachures et dents de scie permettent de préciser les profils. Jusqu'à la fin du XVIIe siècle, ces procédés restent cependant schématiques et imprécis.
- 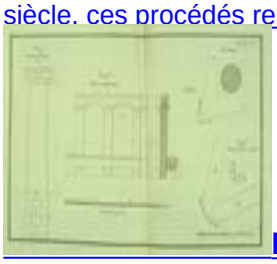 **Le ban-reposoir**Il est destiné au voyageur à pied ou à cheval pour y faire une pause. Ces bancs sont essentiellement construits entre la fin du XVIIIe siècle et jusqu'au milieu du XIXe siècle, à l'initiative des préfets ; deux séries se démarquent : les bancs dits « du Roi de Rome », car construits à l'occasion du baptême du fils de Napoléon Premier, en 1811, et ceux « de l'impératrice Eugénie », en souvenir du mariage de Napoléon III, en 1853. Sur ces derniers, dépourvus d'ornement, le linteau supérieur porte généralement le millésime 1854.

  En Alsace, une trentaine de bancs-reposoirs sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.
- **Des instruments et des techniques graphiques de précision**Des instruments de mesure performants Avec l'invention d'instruments de mesure performants – la boussole (dont l'utilisation est attestée en Europe au début du XIVe siècle), le baromètre (au XVIIe siècle) et le chronomètre (au XVIIIe siècle)… –, il devient enfin possible de mesurer les angles, déterminer les latitudes et longitudes et mesurer les altitudes avec une exactitude auparavant inimaginable.
- **Attester une apparition mariale**Cartes et plans constituent des outils d'aide à la décision

dans des processus très divers, comme ici, l'authentification d'une apparition mariale, à Neubois (Krüth, en allemand), en 1872. Le dossier d'enquête canonique relatif aux apparitions de la Vierge comprend, pour l'essentiel, des dépositions de témoins et de la correspondance avec l'Evêché. Ces trois plans sur papier permettent de situer l'emplacement des différentes apparitions.

- **Question d'échelle**Affirmer, à la suite de l'historien Raymond Oberlé, qu' « à la mosaïque territoriale et administrative de l'Alsace correspondait, avant la Révolution, la multiplicité des mesures » est un euphémisme. Les unités de longueur s'expriment en perches (Ruthe), en pieds (Schuh) et en toises (Klafter). La valeur du pied, par exemple, décliné en pied du roi, pied commun, pied d'Allemagne, pied du Rhin, etc., varie sensiblement d'un lieu à l'autre, et dans le temps ! Avec l'adoption du système métrique, institué par la loi du 18 germinal an III (7 avril 1795), l'unification des poids et mesures accompagne et renforce l'unification politique du territoire. L'usage du mètre n'entre cependant que progressivement dans la pratique : les anciennes et nouvelles mesures coexistent jusqu'à ce que le système métrique soit définitivement imposé, en 1837.
- **Fixer la frontière**Les frontières naturelles, comme les Vosges et le Rhin, restent très relatives. La notion de frontière linéaire que nous connaissons aujourd'hui doit beaucoup à la cartographie topographique. Née avec l'État moderne pour fixer les limites, jusqu'alors très fluides -ou mal connues- d'un domaine, la frontière linéaire apparaît sur les cartes à partir du XVe siècle. A partir de la seconde moitié du XVIIIe siècle, le Dépôt de la guerre organise des opérations de relevé à haut niveau de précision, notamment des zones frontalières . Ligne de front, objet de conflit, la frontière est aussi un contrat signé sur la carte. Sa délimitation conceptuelle (intellectuelle ?), définie par les traités, reste en effet insuffisante si elle n'est complétée par une démarcation précise par les cartographes et par un bornage matériel sur le terrain.
- **Aménager les cours d'eau**
- **Les cartes comme appuis des Mémoires**Cartes

à l'appui des Mémoires sur la Province d'Alsace, rédigés en 1750-1751 dans les bureaux de l'Intendance et conservés avec les papiers de Jean-Nicolas Mégret de Sérilly, intendant de justice, police et finances d'Alsace de 1750 à sa mort, en 1752.

- **Zoom sur les terriers**Dérivant du mot « terre » (au sens de « propriété foncière »), le terrier est, en droit féodal, le registre décrivant les terres d'une seigneurie et contenant le dénombrement des particuliers qui en relèvent, ainsi que les redevances et obligations auxquelles ils sont soumis. Pour permettre le calcul de ces derniers, il est nécessaire que soient consignés le plus précisément possible les limites des terres de la seigneurie, leur étendue et les revenus qui en sont tirés. Sorte d'ancêtre de la matrice cadastrale, le terrier a, comme elle, une destination fiscale. Le terrier est donc un recueil d'actes, généralement passés devant notaire, dont il épouse souvent la présentation austère. Il est régulièrement corrigé, révisé ou complété. Les plans joints aux terriers, levés par des arpenteurs et des feudistes (juristes spécialisés dans le droit féodal), gagnent progressivement en rigueur et précision à partir de la fin du XVIIe siècle. Les terriers conservés aux Archives départementales sont répartis dans des fonds très différents : archives notariées, archives communales déposées, fonds seigneuriaux et ecclésiastiques.
- **Droits de propriété**La carte revêt un aspect politique essentiel. Les limites territoriales, imprécises, engendrent de nombreuses tensions au sujet des droits domaniaux et seigneuriaux qui s'accompagnent généralement d'enquêtes et de rapports d'expertise, comprenant de nombreuses cartes.

Contact &Information

DIRECTION DES ARCHIVES DU PATRIMOINE ET DE LA MÉMOIRE DU BAS-RHIN

6 rue Philippe Dollinger

67100 Strasbourg

Tél : +33 (0)3 69 06 73 06

Fax : +33 (0)3 69 33 21 39

Courriel : archives@bas-rhin.fr

Web : https://archives.bas-rhin.fr

Salle de lecture ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 17h en continu.

Ouverture à 10h le premier jeudi du mois